

# 24<sup>e</sup> SKI OPEN COQ D'OR

LES MENUIRES, du mercredi 28 mars au samedi 31 mars 2018

## PROGRAMME SPORTIF

### MARDI 27 MARS 2018

de 15 h à 19 h 18 h **Accueil des participants**  
Comité de course Salle Léo Lacroix  
Salle Léo Lacroix

### MERCREDI 28 MARS 2018

7 h à 19 h 8 h 15 **Accueil des participants**  
Pré-qualifications SKIOPEN COQ D'OR (slalom géant)  
Benjamins, Benjamins, Poussines, Poussins Salle Léo Lacroix  
Stade Olympique

18 h **Comité de course** Salle Léo Lacroix

### JEUDI 29 MARS 2018

7 h 8 h 15 **Accueil des participants**  
Qualifications SKIOPEN COQ D'OR (slalom géant)  
Benjamins, Benjamins, Poussines, Poussins Salle Léo Lacroix  
Stade Olympique

8 h 15 National skiercross (parcours technique)  
*Séance de dédicaces des athlètes Rossignol* Stade Olympique  
Village partenaires  
Front de neige  
17h30 **Forum des Entraîneurs** Salle Léo Lacroix  
17h30 **Projection films** Cinéma Les Flocons  
18h30 **Comité de course** Salle Léo Lacroix

### VENDREDI 30 MARS 2018

7 h **Accueil des participants** Salle Léo Lacroix  
8 h 15 Slalom géant Poussins Stade Olympique  
8 h 15 1<sup>ère</sup> manche Benjamins Stade Olympique  
8 h 15 1<sup>ère</sup> manche Benjamins Stade Olympique  
8 h 15 National skiercross (parcours technique) Poussins Stade Olympique  
10 h Slalom géant Poussins Stade Olympique  
10 h 2<sup>ème</sup> manche Benjamins Stade Olympique  
10 h 2<sup>ème</sup> manche Benjamins Stade Olympique  
10 h National skiercross (parcours technique) Poussins Stade Olympique  
*Séance de dédicaces des athlètes Rossignol* Village partenaires  
Front de Neige  
16 h **Comité de Course** Salle Léo Lacroix  
17 h 15 **Cérémonie d'ouverture (défilé des enfants)** Départ du village partenaires  
18 h 30 **Remise des prix** Centre Sportif

### SAMEDI 31 MARS 2018

8 h 15 Slalom parallèle Stade Olympique  
8 h 15 Coupe E.S.F. Stade Olympique  
12 h 30 **Remise des prix et proclamation des résultats**  
à la suite des épreuves Car Podium Renault  
Front de neige

# 24<sup>e</sup> SKIOPEN COQ D'OR

LES MENUIRES  
DU MERCREDI 28 MARS  
AU SAMEDI 31 MARS 2018



Toutes les infos et résultats sur [clubesf.com](http://clubesf.com)  
Suivez toute l'actualité de l'esf sur les réseaux sociaux [@ESF Ecole du Ski Français](https://www.facebook.com/ESF.EcoleDuSkiFrancais) [@esf\\_officiel](https://www.instagram.com/esf_officiel)

# 24<sup>e</sup> SKI OPEN COQ D'OR

# SKI-OPEN COQ D'OR

**LES MENUIRES, du mercredi 28 mars  
au samedi 31 mars 2018**

## REGLEMENT

**Epreuve Nationale** conçue et organisée conjointement par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et la Fédération Française de Ski, avec les Ecoles du Ski Français et les Clubs Fédéraux

### BUTS

- Offrir des possibilités de confrontation pour l'ensemble des jeunes skieurs issus des Club F.F.S. et des E.S.F.
- Mettre en place un système F.F.S./E.S.F. pour brasser, détecter et regrouper dans des finales nationales les meilleurs éléments.
- Classer l'ensemble de ces coureurs.

### PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

**a) U 12 - Poussin(e)s, né(e)s en 2006 et 2007**

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

#### premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

#### deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)

#### Phases finales

##### troisième jour :

- une épreuve de géant et un national skicross chronométré avec un seul classement combiné

##### quatrième jour :

- Epreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

**b) U 14 - Benjamin(e)s, né(e)s en 2004 et 2005**

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

#### premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

#### deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)
- National skicross pour ceux qui ont accès directement aux phases finales.

#### Phases finales

##### troisième jour :

- une épreuve de géant en deux manches

##### quatrième jour :

- une épreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant ou SkiX réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

### CLASSEMENT :

**a) U 12 - Poussines / Poussins :**

Pour ces 2 catégories, il sera établi un classement individuel sur le classement combiné.

**b) U 14 - Benjamines / Benjamins :**

Pour ces 2 catégories, il sera établi deux classements individuels :

- sur le total des 2 manches du slalom géant
- sur l'épreuve du « national skicross »

**c) Classement « Etoile d'Or » / « Filière ESF »**

Il sera établi un classement individuel par catégorie des enfants qualifiés à la finale du Skiopen Coq d'Or.

### TIRAGE AU SORT

- L'ordre de départ pour les épreuves de slalom géant se fera par un tirage au sort à la mêlée avec inversion totale pour la 2<sup>ème</sup> manche.

- L'ordre de départ pour le national skicross se fera par un tirage au sort à la mêlée.

Le national skicross pour les poussins et poussines est considéré comme une manche de slalom géant.

### REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE

**ART. 1 :** Participeront au slalom parallèle :

**U 14 - Benjamin(e)s :**

- les 8 premier(e)s de la 1<sup>ère</sup> manche,
- les 8 premier(e)s de la 2<sup>ème</sup> manche (hormis les 8 qualifiés de la 1<sup>ère</sup> manche) et
- les 16 premiers au total des deux manches (hormis les 16 qualifiés de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manche)

**U 12 - Poussin(e)s**

- les 8 premier(e)s du slalom géant,
- les 8 premier(e)s du « national Skicross » (hormis les 8 qualifiés du slalom géant)
- les 16 premiers au total des deux épreuves (slalom géant + national skicross) hormis les 16 qualifiés du géant et du « national skicross »

**Art 2 :** L'ensemble de l'épreuve se court en deux manches et ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

**Art 3 :** Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR.

**Art 3 bis :** Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité déterminée par le jury de compétition.

**Art 4 :** En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

**Art 5 :** Si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

**Art 6 :** Tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

**Art 7 :** Toute réclamation devra être faite sur le champ.

**Art 8 :** Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de géant et parcours technique.

### Attribution des dossards

#### tableau final

- le 1<sup>er</sup> de la 1<sup>ère</sup> manche portera le dossard 1, le 2<sup>ème</sup> le dossard 3, etc... (le 8<sup>ème</sup> : dossard n° 15)
- le 1<sup>er</sup> de la 2<sup>ème</sup> manche portera le dossard 2, le 2<sup>ème</sup> le dossard 4, etc (le 8<sup>ème</sup> : dossard n° 16)
- le 1<sup>er</sup> au total des deux manches portera le n° 17, etc (le 16<sup>ème</sup> : dossard n° 32)

**Art 9 :** Calcul de la pénalité

Elle sera déterminée en comité de course par le jury de compétition.

## TITRE I

### CONDITIONS DE PARTICIPATION (Communes aux Filières ESF et FFS)

Les jeunes skieurs qui souhaitent participer au 24<sup>ème</sup> SKIOPEN COQ D'OR devront impérativement **figurer au classement SKIOPEN 2018** au 18 mars 2018.

**Ils devront être obligatoirement titulaires d'une licence coureur FFS « Jeunes » - en cours de validité**

**Le port du casque est obligatoire.**

**Le port de la dorsale est obligatoire.**

### A - INSCRIPTIONS

La Commission Technique du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.) publiera la liste des sélectionnés sur le site [www.clubsf.com](http://www.clubsf.com). Un courrier électronique leur sera adressé simultanément. Les intéressés devront impérativement confirmer leur participation sur ce même site.

### B - ACCES AUX PRE-QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

**Les fourchettes de points pour l'accès aux préqualifications seront définies le 20 mars 2018.**

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

### C - ACCES AUX QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

**Les fourchettes de points pour l'accès aux qualifications seront définies le 20 mars 2018.**

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

### D - NATURE DE L'ÉPREUVE POUR LES PRE-QUALIFICATIONS ET QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Il s'agit d'un slalom géant. Les qualifiés de la 1<sup>ère</sup> manche ne participeront pas à la 2<sup>ème</sup> manche.

## TITRE II

### CONDITIONS PARTICULIERES I - Filière F.F.S.

#### Les épreuves de ce circuit :

##### "COQ DE BRONZE"

- Les inscriptions se feront par l'intermédiaire d'un Club FFS
- Une ou plusieurs épreuves qualificatives pour le "COQ D'ARGENT"
- Suivant la structure propre de chaque Comité Régional, ces épreuves pourront être de niveau inter-clubs (District) ou par découpage géographique (Massif).
- L'organisation de ces épreuves est placée sous la responsabilité du Comité Régional qui délègue ses pouvoirs au club organisateur.
- Le mode de qualification pour le "COQ D'ARGENT" sera défini par la Commission Alpine Régionale.

##### "COQ D'ARGENT"

- Une ou plusieurs épreuves, de niveau régional, qualificatives pour le SKIOPEN COQ D'OR.
- Co-organisation des épreuves entre le Comité Régional et l'E.S.F. de la station organisatrice.
- L'approbation de la Commission Technique du SKIOPEN COQ D'OR est nécessaire quant au choix du lieu des épreuves.
- Dans le cadre des quotas de participation attribués à chaque Comité Régional (ou GIRSA), le mode de qualification pour les épreuves du SKIOPEN COQ D'OR est placé sous la responsabilité de la Commission Alpine Régionale.
- **Elle devra transmettre la liste des participants à la commission technique du SNMSF au plus tard le 20 mars 2018.**
- **Les coureurs qualifiés par les comités accèdent directement aux phases finales des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR.**
- Les non-qualifiés pourront cependant participer aux épreuves de pré-qualification ou de qualification conformément aux conditions de participation définies dans le TITRE I (figurer au classement SKI OPEN 2018).

#### II - Filière E.S.F.

**LES ÉPREUVES DE L'ÉTOILE D'OR ET DE L'ESF SKI TOUR** donne accès directement aux phases finales du SKIOPEN COQ D'OR aux meilleurs poussin(e)s et benjamin(e)s retenus selon les critères définis dans le cadre du règlement de l'Etoile d'Or et de l'ESF Ski Tour.

Le quota des qualifiés sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.

*« Conscient des enjeux qui l'entourent, le SNMSF a engagé une réflexion globale sur le développement durable et a identifié un certain nombre d'actions concrètes à mettre en œuvre. L'organisation des compétitions nationales est un levier fort ; le SNMSF souhaite donc que les ESF, dans le cadre de l'organisation de ces événements, intègrent les problématiques liées au développement durable ».*